

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur. J'estime que le député en a déjà fait assez et qu'il n'a pas besoin d'en faire plus. Je suis heureux d'annoncer que nous avons réalisé déjà de gros progrès et que nous aurons bientôt un programme à lui proposer.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

LES PÉNITENCIERS

ON DEMANDE QUE LES DÉTENUS QUI TÉMOIGNENT DEVANT LE COMITÉ NE SOIENT PAS VICTIMES DE SÉVICES

M. Jacques Lavoie (Hochelaga): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général, à qui je n'ai pu transmettre copie de la lettre dont il est question, mais je la lui transmettrai aussitôt que je le pourrai.

A la suite de la récente visite des institutions pénitentiaires du Québec, et compte tenu du fait que plusieurs détenus, lors de leur comparution en comité, ont laissé entendre qu'ils avaient peur de représailles à la suite de leur témoignage, j'ai reçu, juste avant d'entrer à la Chambre, une lettre d'un détenu me disant qu'un des témoins qui avaient dénoncé certains gardiens était dans le «trou». Le ministre peut-il alors dire à la Chambre s'il a l'intention, dans les plus brefs délais possibles, d'essayer de trouver une solution, afin d'éviter la tension continuelle qui augmente dans ce pénitencier avant qu'il y ait du grabuge à l'intérieur, et en vue de protéger le directeur, M. Goulem, lequel est en très mauvaise posture face à ces gardiens?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur le président, j'attends évidemment avec impatience le rapport et les recommandations que voudra bien me faire le comité dont fait partie l'honorable député.

Au sujet de la question de représailles, je ne connais pas le cas particulier auquel l'honorable député se réfère, et j'attends avec impatience qu'il me remette sa lettre. Il est évident que j'aimerais lui dire qu'aucun individu ne peut être envoyé dans une aile de ségrégation, à moins de comparaître devant un comité disciplinaire de l'institution, et les membres du comité sont toujours nommés par le directeur de l'institution.

● (1450)

[Traduction]

LA LIGNE DE CONDUITE POUR LE TRANSFERT DES PRISONNIERS—LE REFUS APPARENT OPPOSÉ PAR AIR CANADA AU TRANSPORT D'UN DÉTENU

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, j'aimerais également poser une question au solliciteur général. La semaine dernière, lundi exactement, j'ai demandé au solliciteur général quelle ligne de conduite le gouvernement fédéral adoptait pour le transfert des prisonniers dangereux d'une prison fédérale à l'autre, le décollage d'un avion commercial ayant été retardé; il a répondu qu'il se renseignerait à ce sujet et qu'il me le dirait. J'aimerais lui poser de nouveau ma question aujourd'hui. Quelle est la ligne de conduite du gouvernement fédéral à cet égard et le solliciteur a-t-il obtenu les renseignements qu'il m'avait promis à propos de l'affaire en question?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'aimerais donner une réponse au député à propos de la ligne de conduite du gouvernement fédéral. Le député pourrait peut-être me rappeler à quelle affaire exactement il fait allusion. Je puis dire que la ligne de conduite en la matière n'a pas changé dernièrement. J'irai plus loin; nous avons pour politique d'utiliser des modes de transport commerciaux tout en veillant à la sécurité des citoyens, mais le capitaine d'un avion est toujours consulté avant que l'on ne fasse voyager des prisonniers à bord de son appareil. S'il s'oppose à la présence de prisonniers dans son appareil, nous utilisons d'autres moyens de transport disponibles et pratiques.

* * *

L'ÉNERGIE

LE GAZ NATUREL—LA HAUSSE DU TARIF DANS LE NORD DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'AUTORISATION DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'il est au courant d'une hausse des prix du gaz naturel dans les régions septentrionales de la Colombie-Britannique, notamment dans la ville de Fort Nelson, où elle atteint 68 p. 100, ce qui représente pour l'usager moyen une hausse de \$30 par mois? Le ministre dirait-il s'il est au courant de cette situation et si l'Office national de l'énergie est intervenu pour approuver ou étudier cette hausse?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je ne connais pas les détails de ce que vient de soulever le député. J'ai l'impression que cela pouvait découler de la politique d'établissement des prix du gouvernement de la Colombie-Britannique plutôt que de la politique d'établissement des prix à la tête des puits. Je porterai toutefois cette question à l'attention de l'Office national de l'énergie.

* * *

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LA POSSIBILITÉ DE L'INTERVENTION AU SUJET DE LA HAUSSE DU TARIF DU GAZ NATUREL DANS LE NORD DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Cherchera-t-il de concert avec le ministre à déterminer quelle entente conclue avec la province de la Colombie-Britannique empêcherait la Commission de lutte contre l'inflation d'intervenir dans un cas où le consommateur canadien d'énergie se voit imposer une telle hausse de prix?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Je serai heureux, monsieur l'Orateur, de porter cette question à l'attention du ministre et de l'étudier avec lui.